

pris la place de l'ancien sous l'enveloppe reattachée. Bricbet était alors debout devant la chaudière. En me montrant un papier qui achevait de se consumer dans l'âtre, il me dit :

« Stupide est le vieillard qui veut aimer à l'âge où il ne doit plus être que père. Il ne récolte que le ridicule et l'ingratitude. »

« Bricbet, en parlant ainsi, me parut être sous le coup d'une colère froide. J'évitai de solliciter une confidence, car je compris qu'il me la refuserait. Mais je conclus qu'il avait dû refaire au profit de sa fille l'acte que, dans les premiers mois de son mariage, il avait écrit en faveur de sa jeune épouse.

— Il s'ensuivrait, d'après votre dire, que Bricbet aurait eu, en dernier temps, à se plaindre de la conduite de sa femme ? reprit le juge.

— Je ne saurais l'affirmer. J'exprime une idée toute personnelle, répliqua le notaire, en homme qui tient à ne rien présumer.

Jusqu'au jour du procès, Mme Bricbet avait toujours joui de la plus intacte réputation de vertu. Pour la deuxième fois, les débats faisaient naître dans les esprits le soupçon que le défunt procureur avait dû avoir quelque grave motif de se repentir de son second mariage.

Pendant la déposition du notaire, tous les regards s'étaient aussitôt tournés vers Aurore pour juger de sa contenance. Mais la description fut complète chez ceux qui comptaient interroger son visage.

Immuable et muette, Mme Bricbet se cachait la figure dans ses deux mains. Seulement, ses mignonnes oreilles, teintées d'un rouge vif, prouvaient que le feu de la pudeur froissée ou celui de la honte devait empourprer ce front que l'accusée ne laissait pas voir.

— Comment expliquez-vous ce testament qui se retrouve quand vous le croyiez anéanti ? demanda M. de Badières au tableau.

— Je suppose que Bricbet, dans le trouble qui l'agitait, aura remis sous enveloppe l'ancien testament qu'il pensait avoir brûlé.

Sur un signe du magistrat, le notaire regagna sa place.

Pendant l'interrogatoire de ce dernier témoin, personne, dans tout l'auditoire, n'avait été assurément aussi ému que le bon Colard. Après sa déposition, le pauvre intendant avait été s'asseoir à côté du docteur Gardie.

Maurice était venu à l'audience pour se tenir à la disposition du chevalier de Lozeril, dans le cas où l'état de faiblesse du blessé réclamerait ses soins. En attendant l'heure de déposer, de Lozeril avait été placé sur un lit de repos dans une chambre attenante au tribunal.

Quand Colard avait entendu lire le testament à l'audience, il avait poussé un si douloureux gémissement que son voisin Maurice s'était empressé de lui demander affectueusement :

— Qu'avez-vous, mon vieil ami ?

— Ah ! M. Maurice, je n'aurais jamais pu croire que mon cher maître fût assez cruel pour ainsi dépouiller sa fille au profit de son épouse.

— Mais vous voyez bien qu'il s'en était repenti, puisqu'il avait fait un autre acte.

— Oui, mais ce testament a été brûlé... et maintenant tout appartient encore à Mme Bricbet, bégaya le vieillard, désespéré de voir l'héritage ainsi enlevé à sa Pauline adorée.

— Attendons l'issue du procès, dit Maurice pour lui rendre un peu d'espoir.

— L'issue du procès, dites-vous ? Mais, alors, que peut-il donc en résulter ?

— Si Mme Bricbet est convaincue d'avoir tué son mari pour jouir de la fortune, il est bien évident que l'héritage retournera à Pauline.

— Oh ! la pauvre chère dame... je ne la crois pas coupable d'un tel crime. Puisse-t-elle être acquittée !

— Je le souhaite comme vous, Colard.

L'intendant parut hésiter un peu avant de continuer.

— Mais, dit-il, si l'innocence de madame est reconnue, alors le testament lui profite ?

— Sans doute. Malgré l'erreur constatée par le notaire, cet acte est régulier, et, à défaut d'un autre testament, il demeure parfaitement valable.

— Ce serait donc à désirer que Mme Bricbet fut condamnée, murmura le vieux serviteur, que son dévouement pour Pauline rendait féroc.

Après la retraite du notaire, l'audience avait été suspendue durant quelques minutes.

— Encore un massépain pour prendre patience, reine des félicités ! proposa de Ravannes à sa blonde voisine.

L'insatiable présidente plongea ses doigts roses dans le sac, déjà bien dégonflé, et en ramena un massépain et deux tartellettes.

Pendant l'heure qui venait de s'écouler, Mme de Brageron n'avait, pour ainsi dire, pas quitté de l'œil le baron de Cambiac. Elle avait savouré lentement la torture muette du jeune homme, qui, le regard rivé sur Aurore, se retenait d'une main crispée à la ferrure de la fenêtre près de laquelle il se trouvait.

Sans cet appui, de Cambiac, brisé par une indicible souffrance, aurait roulé à terre. Il y avait tant d'amour dans la conduite de cet homme qui venait soutenir de sa présence celle qu'il aimait, alors qu'elle était assise sur le banc d'infamie ; dans son regard, obstinément arrêté sur elle, se lisait une telle persuasion de l'innocence d'Aurore, que la marquise dit avec la rage au cœur :

— Comme il l'aime !

Et sa haine, devenue plus forte, se réjouit à l'idée d'une prochaine vengeance.

A la voix de l'huissier le silence se rétablit dans la salle.

L'audience recommençait.

— Faites entrer M. de Badières.

Au nom du témoin, la curiosité s'éveilla plus ardente. La déposition du chevalier allait donner au procès toute sa sinistre importance.

Soutenu par Maurice, de Lozeril gagna d'un pas chancelant le fauteuil que le magistrat lui avait fait préparer.

Sur l'invitation du tribunal, le chevalier commença le récit de son aventure nocturne pendant cette nuit où, dans son état d'ivresse, il avait rencontré le porteur d'un cadavre.

Si faible que fût la voix du blessé, le silence qui se fit à cette grave déposition la laissait arriver bien distincte à l'oreille des auditeurs, tous profondément attentifs.

— Vous avez avoué, dans votre lettre, que cet homme assésiné ressemblait exactement à un portrait qui vous fut présenté. D'abord, vous aviez nié cette ressemblance, appuya le juge.

— C'est vrai.

— Vous avez dit plus tard que vous aviez agi dans la crainte d'accuser à faux des innocents. Faites-nous donc connaître les motifs qui ont ensuite pu vous faire croire à la culpabilité.

— Canaille ! pensa Annibal, qui écoutait avec la plus sérieuse attention.

— La réflexion aidant, j'ai supposé que le crime n'avait dû

ven
capi
prop
va. l
tour

nir ?
avie
dans
que C
alors
mes g
et ce
redou
cette
bre ?
gont à
que, s
range
chamb
le moy
tions s
pable s
A
ajouta
Ce
se d'au
Le
bout de
généreu
Et
lenteme
Tu cou
traité à
saoripan
Au
gistrat c
Le
—
et que j
voulu l'a
—
été diffi
au carrel
la chaut
il ne vou
—P
reilles ?